

Commune de GASTES



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

D.I.C.R.I.M



ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES

LE MOT DU MAIRE

La sécurité des habitants de Gastes est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ce *D.I.C.R.I.M* ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lesquels vous êtes régulièrement alertés par la radio, la télévision, internet. En parallèle la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (*PCS*) dont l'objectif est d'organiser la mobilisation de tous les moyens communaux en fonction de tous les risques recensés sur la commune.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie, les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document, en espérant que nous n'ayons jamais à mettre en pratique son contenu.

Le Maire,
Françoise Douste

SOMMAIRE

LE RISQUE PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES

Page 2

LES RISQUES SANITAIRES

Page 5

LE RISQUE SISMIQUE

Page 6

LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Page 8

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Page 10

LE RISQUE FEUX DE FORêt

Page 15

LE RISQUE LITTORAL

Page 17

LE RISQUE RADIOLOGIQUE

LE PLAN ORSEC (COMPRIME D'IODE)

Page 19

DÉFIBRILLATEURS RÉFÉRENTS DE ZONE

Page 22

RENSEIGNEMENTS

Page 26



tempêtes
fréquentes

LES PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES



Présentation du risque

Il arrive que des phénomènes météorologiques généralement « ordinaires » deviennent extrêmes et donc dangereux et lourds de conséquences.

Les risques climatiques se décrivent alors comme des phénomènes météorologiques dont l'intensité et/ou la durée sont exceptionnelles pour la région.

Il s'agit d'un risque aléatoire qui peut survenir n'importe où, n'importe quand.

Il faut rappeler que lors de la tempête Klaus du 24 Janvier 2009 des rafales de vent ont atteint 170 km/h, et occasionné de nombreux dégâts : humains et matériels (arbres déracinés, tuiles ou toitures arrachées, des milliers de foyers privés d'électricité et d'eau, voitures endommagées...).

L'alerte sera donnée à la population par les référents de zone (page 22 et page 23).

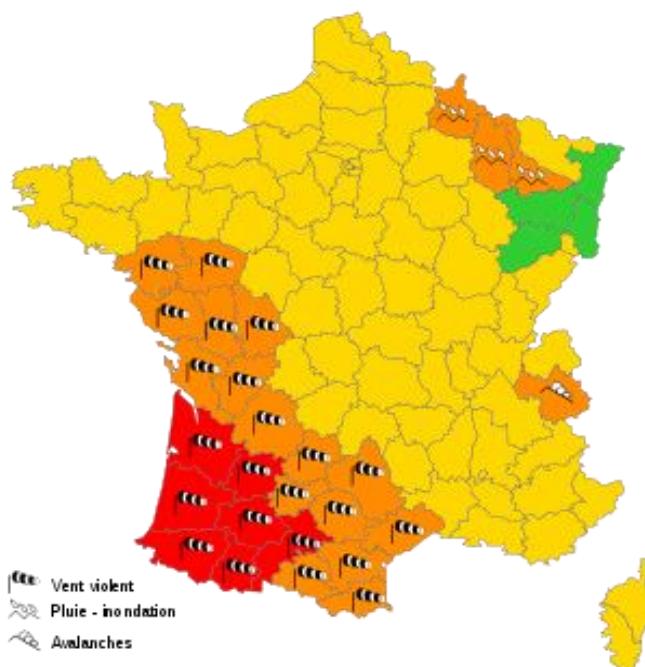
Information préventive

NIVEAU 1 (vert) : Pas de vigilance.

NIVEAU 2 (jaune) : Phénomène habituel dans la région, mais occasionnellement dangereux.

NIVEAU 3 (orange) : Vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus.

NIVEAU 4 (rouge) : Vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.



(Alerte météo annonçant la tempête Klaus, janvier 2009)

CONDUITE A TENIR :

DÉPARTEMENT CLASSÉ ORANGE	DÉPARTEMENT CLASSÉ ROUGE
VENTS VIOLENTS	
<ul style="list-style-type: none">• Risque d'obstacles sur les voies de circulation.• Risque de chutes de branches et d'objets divers.• Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés.• Limitez vos déplacements.	<ul style="list-style-type: none">• Risque de chutes de branches et d'objets divers.• Voies impraticables.• Évitez les déplacements.• N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas les fils électriques tombés au sol.
ORAGES	
<ul style="list-style-type: none">• Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques.• Ne vous abritez pas sous les arbres.• Limitez vos déplacements.	<ul style="list-style-type: none">• Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques.• Ne vous abritez pas sous les arbres.• Évitez les déplacements.• Risque important d'inondation.
FORTES PRECIPITATIONS	
<ul style="list-style-type: none">• Limitez vos déplacements.• Risque d'inondation.• Ne vous engagez pas sur une voie inondée.• Visibilité réduite.	<ul style="list-style-type: none">• Évitez les déplacements.• Risque d'inondation important.• Ne traversez pas une zone inondée.• Suivez les conseils des autorités.



CONDUITE A TENIR :

DÉPARTEMENT CLASSÉ ORANGE	DÉPARTEMENT CLASSÉ ROUGE
NEIGE / VERGLAS	
<ul style="list-style-type: none">• Routes difficiles et trottoirs glissants.• Privilégiez les transports en commun.• Munissez-vous d'équipements spéciaux en cas de déplacement.• Renseignez-vous auprès du site internet du département des Landes : www.landes.fr/info-routes	<ul style="list-style-type: none">• Routes impraticables et trottoirs glissants.• Évitez les déplacements sauf nécessaires en prévenant vos proches, munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériels en cas d'immobilisation prolongée.• Renseignez-vous auprès du site internet du département des Landes : www.landes.fr/info-routes
CANICULE	
<ul style="list-style-type: none">• Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais.• Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.• Buvez de l'eau fréquemment et abondamment même sans soif.• Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h – 17h).	<ul style="list-style-type: none">• Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais.• Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.• Buvez de l'eau fréquemment et abondamment même sans soif.• Prenez des nouvelles de vos voisins et vos proches, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés.• Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h – 17h).





LES RISQUES SANITAIRES



Présentation du risque

C'est la possibilité d'avoir une contamination de la population à cause d'un contact entre l'homme avec un virus, un produit chimique...

Il existe différents risques sanitaires :

- **Le risque épidémique**

Une épidémie, c'est le développement et la diffusion rapide d'une maladie souvent contagieuse parmi la population. Lorsqu'une épidémie se propage à plusieurs continents, voire à la planète entière on parle de pandémie.

- **Le risque pandémique**

C'est une épidémie qui s'est répandue très rapidement à travers le monde. Il s'agit souvent d'un nouveau virus contre lequel les populations sont peu ou pas protégées.

- **Le risque épizootie**

C'est la diffusion d'une maladie qui touche un grand nombre d'animaux d'une même espèce ou d'espèces différentes. Ce risque touche uniquement les animaux.

Information préventive

Comment gérer le risque sanitaire ?

- Mettre en place des règles de protection sanitaire
- Mettre en place les différents plans d'urgences sanitaires : plan national contre la grippe, plan blanc des hôpitaux, confinement, couvre-feu...
- Informer la population et développer les bons comportements
- Prévoir les risques de maladie

L'information sera donnée à la population par les médias. La commune via ses référents de zone (page 22) assurera la continuité des services.

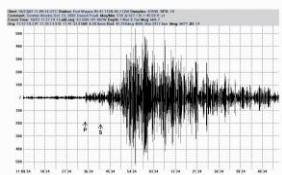
CONDUITE A TENIR :

Les gestes barrières pour limiter la transmission des virus.

- Se laver les mains régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut être respectée



LE RISQUE SISMIQUE



Présentation du risque

Le risque sismique est présent **partout à la surface du globe**, son intensité variant d'une région à une autre. Le département n'échappe pas à la règle, puisque l'activité peut être très faible ou faible dans certaines communes, et modéré en se rapprochant des Pyrénées.

Manifestation du risque sur la commune de Gastes

Le risque sismique est **très faible** sur la commune.

Il se caractérise essentiellement par :

La magnitude qui traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée sur l'échelle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie par 30.

L'intensité qui mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné. On utilise habituellement l'échelle MSK, qui comporte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage.

À la surface du sol, le point situé à la verticale du foyer est appelé **épicentre**.

Information préventive

L'échelle de Richter, établie par Charles Richter, mesure la magnitude des séismes qui est évaluée à partir de l'amplitude des ondes sismiques enregistrées sur le sismographe. Elle sert de référence sur le plan scientifique mais au plan pratique, une seconde échelle dite « d'intensité » est plus utilisée.

L'alerte et l'organisation des secours

En cas de réplique prévisible de la secousse, une alerte sera donnée à la population par les référents de zone (pages 22 et 23).

En fonction de la situation, le Maire déclenchera le Plan Communal de Sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.

CONDUITE A TENIR :

⇒ AVANT :

- S'informer des risques encourus et les consignes suivantes.

⇒ PENDANT :

- Si l'on est à l'intérieur, se mettre à l'abri près d'un mur, d'un pilier porteur, sous des meubles, s'éloigner des fenêtres,
- Si l'on est à l'extérieur, s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) et des cours d'eau si en amont est construit un barrage ou une retenue,
- Si l'on est en voiture, s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

⇒ APRÈS :

- Évaluer les dégâts et les dangers,
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir, si possible les autorités,
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention il peut y avoir d'autres secousses.



Évacuer le plus vite possible.



Si vous ne pouvez évacuer un bâtiment.

Mettez-vous sous une table et attendez la fin de l'alerte.

ATTENTION :



Libérer les lignes pour les services de secours.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent.



mouvements
de terrains liés
à la sécheresse

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



cavités
souterraines

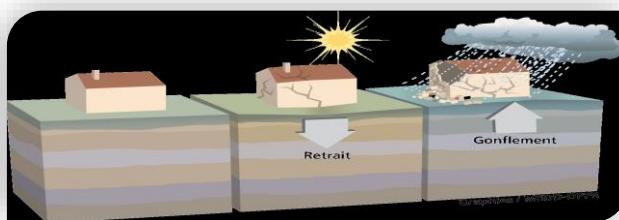
Présentation du risque

Un mouvement ou glissement de terrain, est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Le glissement est dû à des processus lents d'érosion favorisés par l'action de l'eau ou de l'homme.

Manifestation du risque sur la commune de Gastes

Le phénomène mouvement de terrain est relativement marginal sur la commune. Il se caractérise essentiellement par des affaissements de terrain dus à la pluie.

Le retrait-gonflement des argiles : les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche).



On note également la présence de :

- Sous-sol calcaire qui peut se tasser sous l'effet de surcharges ou en cas d'assèchement (ROQUEFORT)
- Anciennes mines de sel et de potasse qui peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité (DAX et SAINT PANDELON)
- Pente d'argile située sous le bourg ce qui entraîne des glissements de terrain (MUGRON)

Information préventive

Même si les mouvements de terrain ne sont pas des risques majeurs du département, les mesures suivantes ont été prises :

- Études géologiques dans les zones à risque,
- Surveillance des mouvements déclarés,
- Information préventive de la population.

L'alerte et l'organisation des secours

L'alerte est donnée à la population par les référents de zone (pages 22 et 23).

En fonction de la situation, le Maire déclenchera le Plan Communal de Sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.

CONDUITE A TENIR :

⇒ AVANT :

- S'informer des risques encourus et les consignes suivantes.

⇒ PENDANT :

- Fuir latéralement,
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

⇒ APRÈS :

- Évaluer les dégâts et les dangers,
- Informer les autorités,
- Se mettre à disposition des secours.



Fuir latéralement.

Gagner les hauteurs les plus proches.



Si vous ne pouvez évacuer un bâtiment

Mettez-vous sous une table et attendez la fin de l'alerte.

ATTENTION :

NE VOUS APPROCHEZ PAS DES BÂTIMENTS INSTABLES OU ENDOMMAGÉS



Libérer les lignes pour les services de secours.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent.



transport de marchandises dangereuses

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



conduites fixes de matières dangereuses

Présentation du risque

Les pollutions accidentelles, l'incendie, l'explosion, et les fuites toxiques constituent des risques liés aux hydrocarbures mais aussi au transport de matières dangereuses par voie routière.

Manifestation du risque sur la commune de Gastes

Les accidents de Transport de Matières Dangereuses (T.M.D.) peuvent se produire n'importe où dans le département, ne serait-ce que pour une livraison de fioul domestique par exemple. De ce fait, **les axes routiers du département sont tous concernés par le risque « TMD ».**

Sur la commune, **D 652 et l'ensemble des chemins communaux** ne sont pas à l'abri d'un accident impliquant un véhicule transportant des produits toxiques ou polluants, donc dangereux pour notre environnement.

Pour la **D 652**, le transport de matières dangereuses est très important ainsi que la circulation de véhicule de tourisme et de transport en commun. La zone longeant la **D 652** est concernée dans son ensemble. Les quartiers en périphérie de l'axe routier sont particulièrement intéressés.

Les zones concernées par des conduites souterraines sont ([voir carte](#))
Une zone de sécurité de **180 mètres** est imposée de part et d'autre de la canalisation sur toute sa longueur (zone rouge sur la carte).

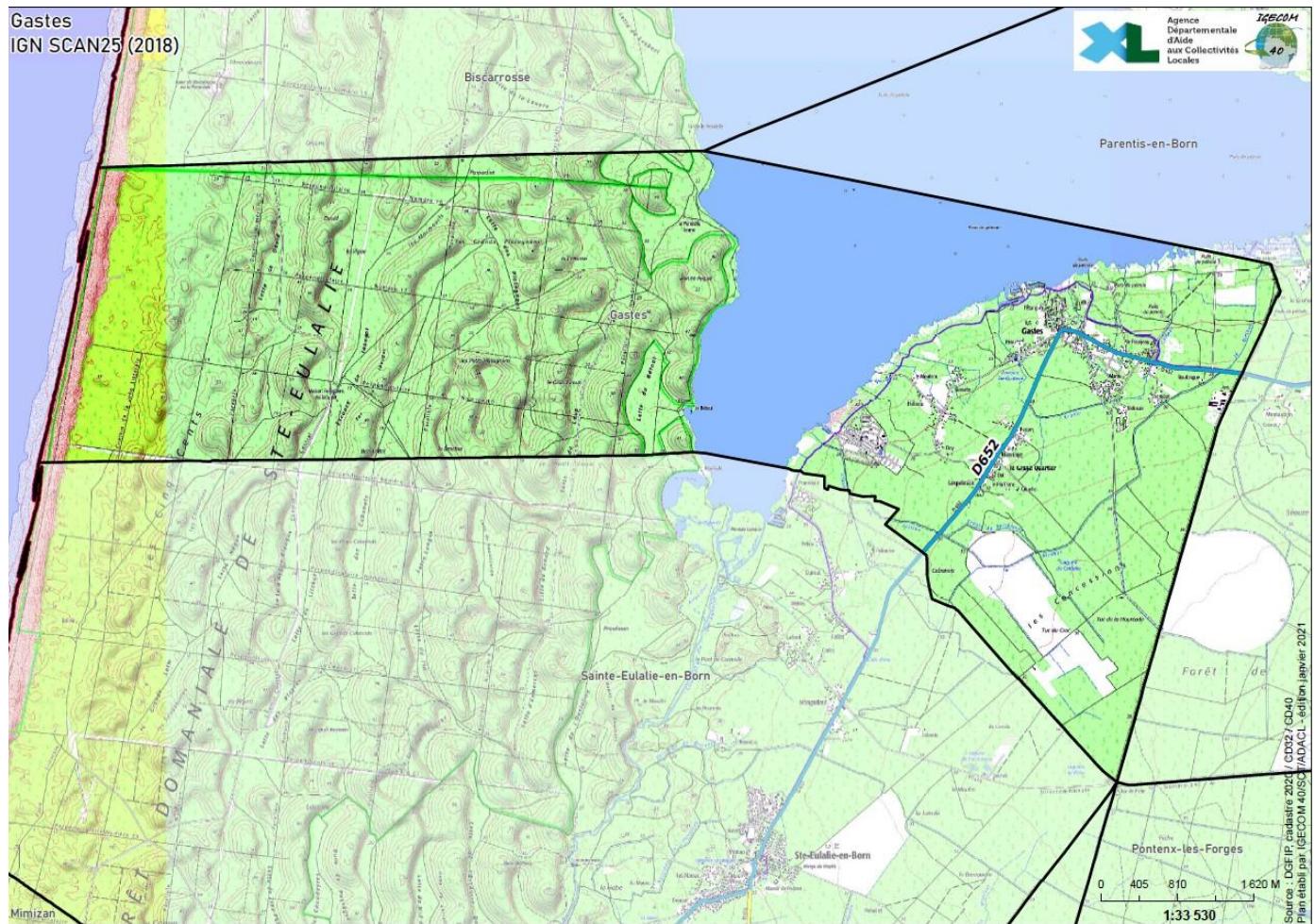
L'alerte et l'organisation des secours

L'alerte est donnée à la population par les référents de zone (pages 22 et 23).

En cas d'urgence (évacuation et sécurisation d'un quartier), le dispositif sera renforcé par les pompiers, les gendarmes et conduira le Maire à déclencher le Plan Communal de Sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.



CARTOGRAPHIE DES AXES ROUTIERS



CARTOGRAPHIE DES OUVRAGES DE TRANSPORT DE PIPELINE



CONDUITE À TENIR :

⇒ PENDANT :

- S'éloigner rapidement du lieu de l'accident, au moins de 300m,
- Ne pas fumer,
- En cas de risque toxique, procéder au confinement, c'est-à-dire se réfugier dans un local clos,
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des gaz, fumée ou vapeur toxiques,
- N'évacuer les lieux que sur décision des autorités compétentes.

⇒ APRÈS LA LEVÉE DE L'ALERTE :

- Ne pas consommer l'eau du robinet ni celle d'un captage privé sans l'autorisation des services compétents,
- Ne pas consommer des légumes du jardin sans autorisation car ils peuvent stocker des particules toxiques,
- Libérer les baies et bouches d'aération.

ATTENTION :

Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte :

**18 Sapeurs-Pompiers,
17 Police ou Gendarmerie,
15 SAMU.**

En précisant si possible :

**Le lieu exact,
La nature du sinistre,
Le nombre de victimes,
Les codes du produit (plaque orange).**

**NE PAS RACCROCHER AVANT QUE L'INTERLOCUTEUR
VOUS L'AUTORISE.**

Les Étiquettes de Danger

Les matières dangereuses sont réparties dans différentes classes. Les plaques signalétiques permettent d'identifier rapidement la nature du danger et la nature du produit. Cette plaque est en forme de losange et mesure 30x30cm.



Dangers divers



Comburant



Liquide ou Solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau



Gaz ou liquide inflammable



Solide inflammable



Inflammation spontanée



Risque d'explosion



Gaz comprimé



Matière ou Gaz corrosif



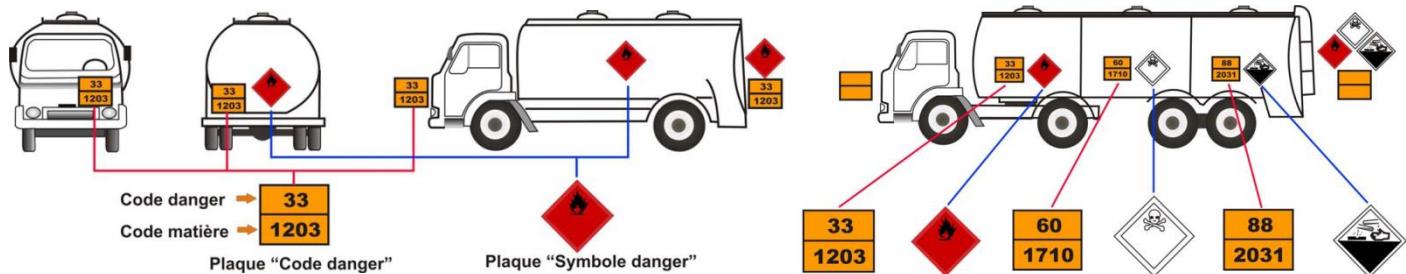
Matière infectée



Matière ou gaz toxique



Matière radio active





LE RISQUE FEUX DE FORÊT

feux de forêt



Présentation du risque

C'est un incendie qui démarre et se propage dans la forêt ou dans d'autres terres boisées.

Le risque Feux de forêt constitue un risque saisonnier, extrêmement lié aux conditions météorologiques. La saison feux de forêt recouvre une période « enveloppe » du 1^{er} mars au 30 septembre.

Manifestation du risque sur la commune de Gastes

L'entretien régulier des forêts et des pistes forestières limite l'impact des incendies et facilite l'action des secours chargés de la surveillance du massif forestier des Landes.

Cependant, la surface boisée représente **70 %** de notre commune soit **3097,59 hectares**.

L'alerte est donnée à la population par les référents de zone (pages 22 et 23).



CONDUITE A TENIR :

⇒ AVANT L'ARRIVÉE IMMINENTE DU FRONT DE FLAMMES :

- Abrriter les véhicules,
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées,
- N'évacuer les lieux que sur décision des Sapeurs-Pompiers.



Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur de l'habitation et les abriter.



Fermer portes et volets.



Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.

⇒ PENDANT :

- Ne pas quitter votre maison,

Si le sinistre vous surprend à l'écart de toute construction :

- Rechercher une zone dépourvue de végétation (un airial, un champ).

⇒ APRÈS :

- Ne pas sortir sans se protéger par une tenue qui recouvre l'ensemble du corps,
 - Éteindre les foyers résiduels,
 - Inspecter la maison soigneusement à la recherche d'éventuels foyers et libérer les baies et bouches d'aération,
- ⇒ *S'enquérir des besoins du voisinage.*

ATTENTION :

EN AUCUN CAS VOUS NE DEVEZ VOUS APPROCHER D'UN FEU DE FORêt.



LE RISQUE LITTORAL



Présentation du risque

Les risques littoraux sont de 3 types :

- Le recul de la côte,
- Les submersions marines,
- Les avancées dunaires.

Un recul de côte est un déplacement vers l'intérieur des terres de la limite mer/terre. C'est la conséquence de l'érosion marine.

Une submersion marine est une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météo particulièrement sévères.

Une avancée dunaire c'est lorsque la dune gagne l'intérieur des terres sous l'effet du vent. Le sable déplacé peut alors menacer les biens (ensablement).

Ces 3 aléas peuvent être aggravés lors d'une tempête. Il peut alors y avoir des vagues déferlantes et dévastatrices.

Manifestation du risque sur la commune de Gastes

Information préventive

Pour lutter contre l'érosion littorale, plusieurs actions ont été menées sur le territoire :

- **Des aménagements** ont été réalisés pour engraisser les plages (épis, enrochements).
- **Des cheminement balisés** ont été créés par l'ONF, le Conservatoire du littoral et plusieurs communes, rendant inaccessibles les dunes sur lesquelles des plantations ont été effectuées pour fixer le sable.
- **Des transferts de sable** sont régulièrement réalisés.

L'alerte et l'organisation des secours

En cas d'alerte celle-ci sera donnée par les référents de zone (pages 22 et 23).

En cas d'urgence, le dispositif sera renforcé par les pompiers, les gendarmes et conduira le Maire à déclencher le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.

CONDUITE A TENIR :

⇒ AVANT :

- Connaitre les consignes et les messages météo,
- Rentrer à l'intérieur les objets pouvant être emportés,
- Gagner un abri en dur,
- Fermer portes et volets,
- S'éloigner des bords de mer et des lacs,
- Annuler les sorties en mer,
- Prévoir une éventuelle évacuation.

⇒ PENDANT :

- Rester à l'écoute des radios locales et appliquer les consignes des autorités,
- Se réfugier dans les étages et points hauts sécurisés,
- Ne pas se déplacer sauf sur ordre des autorités ou des services de secours.

⇒ APRÈS :

- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés,
- Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche.

« Pour votre assureur, conservez vos biens endommagés jusqu'au passage de l'expert. A défaut, prenez un maximum de photos ».

ATTENTION :

Un véhicule ne constitue en rien un moyen de protection efficace. Au contraire, 30cm d'eau suffisent à soulever et emporter une voiture.

Le fait de ne pas vous déplacer (sauf évacuation) et le respect des consignes données par les autorités ou les services de secours garantiront votre sécurité.

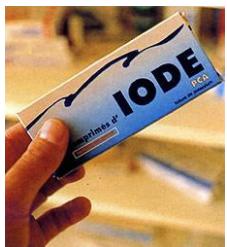


Libérer les lignes pour les services de secours.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent.



LE PLAN ORSEC

Stockage et distribution de comprimés d'iode



Afin de prévenir les risques pour la santé qu'engendrerait un accident dans une centrale nucléaire, les pouvoirs publics ont décidé de constituer des stocks de comprimés d'iode pour le département.

Le département des Landes est concerné par la centrale nucléaire de Golfech dans le Tarn et Garonne (proximité et vent dominant dans le sens Toulouse/Bordeaux) mais aussi par la centrale nucléaire du Blayais en Gironde.

Les rejets radioactifs liés à un accident sur une centrale contiennent majoritairement de l'iode radioactif qui se fixe principalement sur la thyroïde. Seule l'absorption d'un comprimé d'iode stable permet, en saturant par anticipation la thyroïde, d'éviter la fixation de l'iode radioactif et ainsi de limiter considérablement les risques de cancer.

Alerte et information

En cas d'alerte transmise par la préfecture via les médias locaux, nous vous demandons de vous rendre sans délai, dans une des pharmacies du canton, répertoriée sur la carte ci-jointe, où un traitement préventif vous sera distribué.

Une fois le traitement récupéré, il vous est demandé de prendre les comprimés préventifs SUR ORDRE DU PRÉFET et d'écouter France Bleu Gascogne (103.4 FM), France Info (105.5 FM) et/ou de regarder France 3 Aquitaine. Ainsi vous serez régulièrement tenu informé et d'autres consignes pourront éventuellement vous être données.

Les personnes ayant une allergie à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent prendre conseil auprès de leur médecin.

CONDUITE À TENIR :

⇒ AVANT :

- Faire une réserve d'eau potable, de préférence embouteillée,
- Récupérer le traitement préventif dans une des pharmacies agréées.

⇒ PENDANT :

- Se confiner dans un local clos (Fermer les portes, fenêtres, aérations),
- Ne pas consommer l'eau du réseau ou d'un captage privé,
- Appliquer les consignes des autorités.

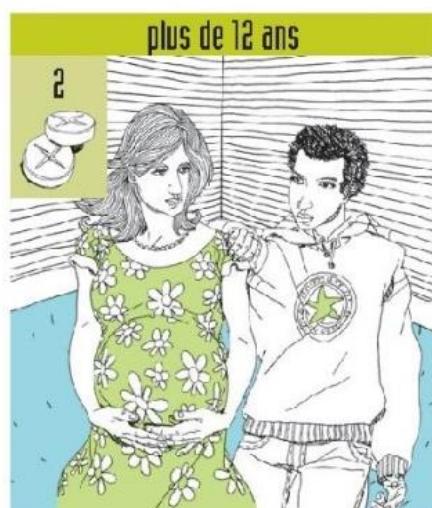
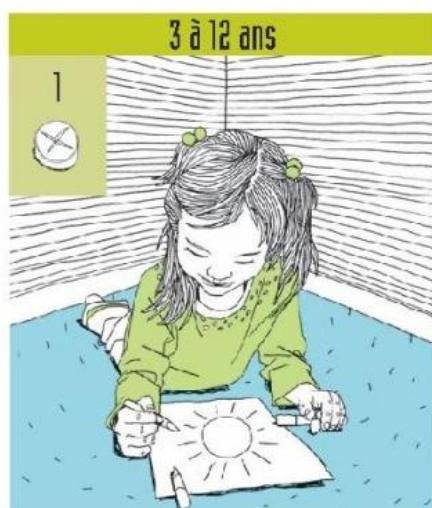
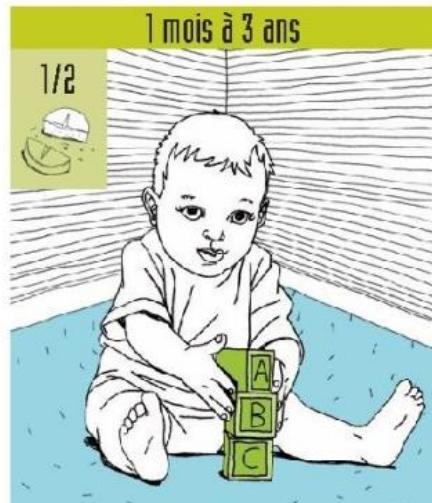
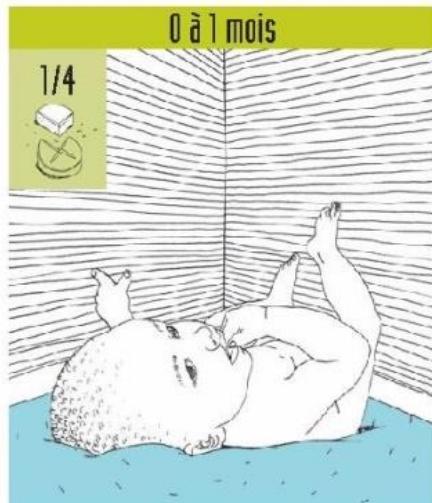
Commune	Adresse	Nom
BISCARROSSE	60, avenue de la République	Pharmacie DES LACS
	802, avenue de la Plage	Pharmacie DE LA PLAGE
	263, avenue Saint-Exupéry	Pharmacie SAINT EXUPERY
	72, rue du Commerce	Pharmacie MEYER
PARENTIS-EN-BORN	88, avenue Pasteur	Pharmacie NADAU
	Avenue Brémontier	Pharmacie DUSSARRAT
SANGUINET	216, place de la Mairie	Pharmacie CHASSERAT-CLOT
YCHOUX	Rue des écureuils	Pharmacie SION

CARTOGRAPHIE DES PHARMACIES DU SECTEUR DE PARENTIS

« En charge de la distribution de l'IODE dans le cadre du plan ORSEC »

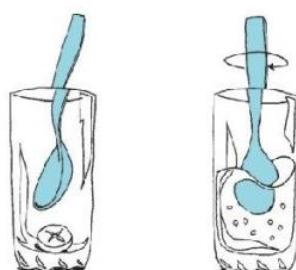


POSOLOGIE POUR LA PRISE DES COMPRIMES DOSES A 65 MG



Mode d'emploi

Le comprimé se prend dissous dans une boisson (eau, lait, jus de fruits).



Les jeunes de moins de 18 ans et les femmes enceintes sont les plus sensibles, leur protection est prioritaire.

En cas d'accident nucléaire, le comprimé d'iode doit être pris sur instruction du préfet.

DEFRIBRILLATEURS SUR LA COMMUNE

EXTERIEUR :

- Salle des Fêtes / Mairie
- Complexe sportif

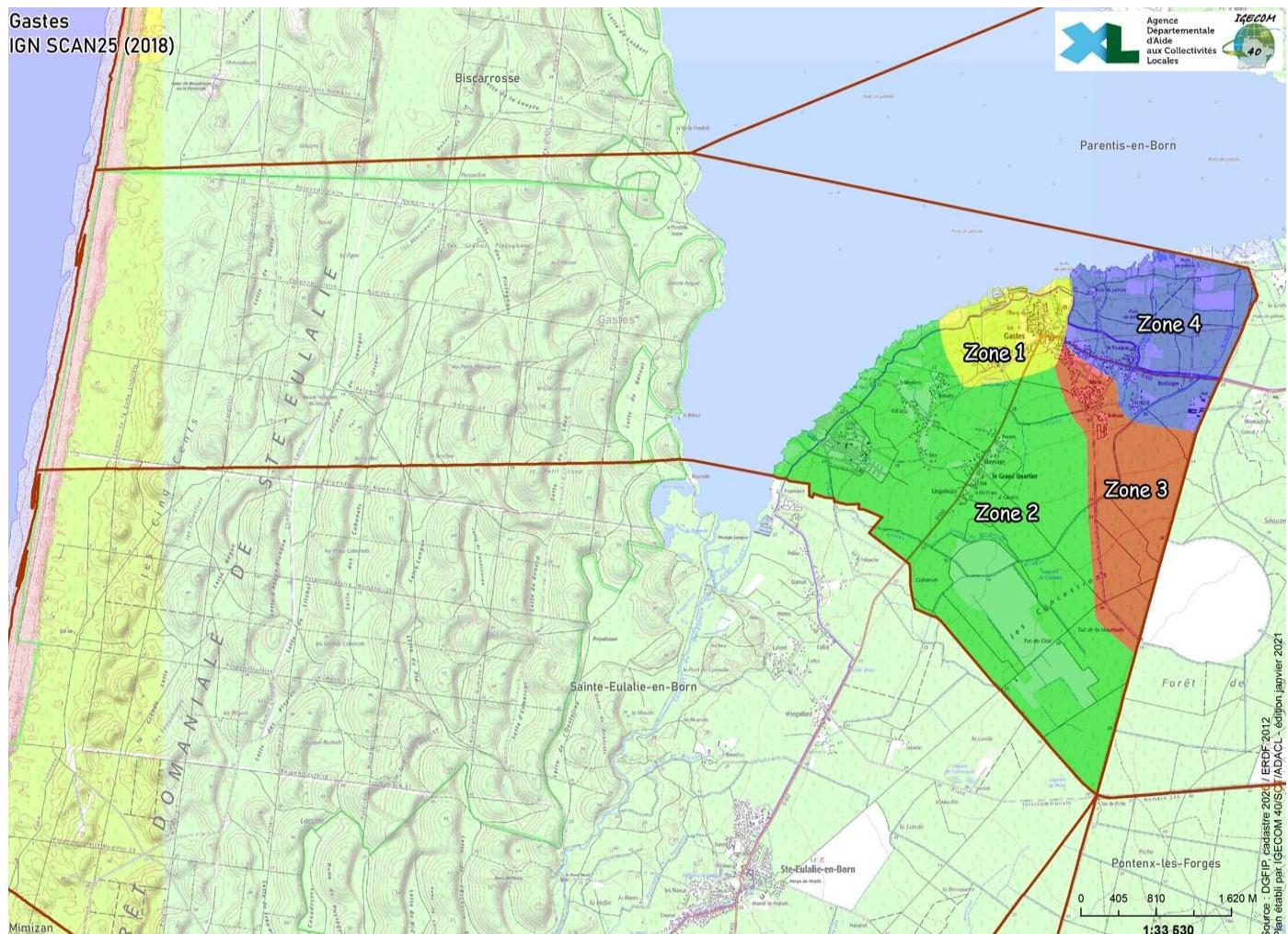
INTERIEUR :

- Ecole / centre de loisirs

PORTATIFS (juillet et août) :

- Poste de secours plage Port
- Poste de secours plage la Réserve

RÉFÉRENTS PAR ZONE DE LA COMMUNE



RÉFÉRENTS PAR ZONE DE LA COMMUNE

Zone	Voie	Nom / Prénom	Population
ZONE I : Jean-Marc LOMBART	Du 54 au 171 rue des Bruyères Du 16 au 58, place du 19 Mars Du 15 au 244, allée des Chênes Du 79 au 92, allée des Saules Du 296 au 334, rue des Mimosas	Patrick FRAGNEAU	28 permanent et 84 secondaires
	Du 53 au 530, avenue du Lanot	Jean-Pierre MERIOT	28 princ 19 sec
	Du 15 au 261, rue de la Fontaine	Philippe DULAUS	22
	Du 567 au 724, avenue du Lanot Impasse de Péou Allée Judiou	Jean-Marc LOMBART	25 princ 31 sec
	Du 9 au 161, avenue de la Côte d'Argent Du 22 au 89 allée des Fougères Du 12 au 84 avenue du Lac Place des commerces	Pierre LEGRAND	25
	Du 40 au 280, impasse de Mathiou Lotissement des jardins du lac	Éric RITARD	35 + 11 pour le moment au lotissement
	« Les Prés Verts »	Fabienne et David CAUCHOIS	-
	Du 23 au 209, allée des Mimosas Du 20 au 149, allée des Peupliers Du 146 au 357, avenue du Lac	Ghislaine BACON	14 Le chalet 45 places à l'intérieur et 80 à l'extérieur

Zone	Voie	Nom / Prénom	Population
ZONE II : Alexandre VIELARD	Du 1034 au 1 203, avenue du Born Du 40 au 193 rue de Pécam Impasse des Champs	Éric PECHEUX	27
	Du 38 au 93, rue de Maynatge Du 1 307 au 1 518, avenue du Born Du 33 au 368, rue de Cadette Du 33 au 122 avenue Félix Ducournau	Alexandre VIELARD	46
	Du 1 621 au 2 091, avenue du Born Du 37 au 57, rue de Lespelouze	Gérard MIQUEL	24

ZONE II : Alexandre VIELARD	Du 76 au 141, impasse de Benatte Du 1 058 au 1 668, avenue du Lanot Du 15 au 210, rue du Ségot	Philippe DANGOUMAU	54
	Du 1 685 au 1 979, avenue du Lanot Du 465 au 575, avenue Félix Ducournau	Alain DUPORTETS	50
	Du 113 au 496, rue Hilloou-Moulaou « La Réserve »	Aurélien DUBES	31

Zone	Voie	Nom / Prénom	Population
ZONE III : Fernand DELGADO	Du 20 au 298, cours de Mano	Fernand DELGADO	20
	Du 22 au 213, rue des Cigales		
	Du 323 au 528, cours de Mano	Bernard RAMOND	51 (7 résid sec)
	Du 43 au 72, rue de la Burle		
	Du 600 au 809, cours de Mano	Christophe et Marielle DUBOIS	53 princ 40 sec
	Lotissement « Le Chants des Alouettes »	Michel KEBAILI	69
	Lotissement « Le Parc du Pourjeau »	Sébastien RITARD	65
	Du 39 au 251, rue de Bernadon	Liliane DOMINGORENA	47
	Du 877 au 1 150, cours de Mano	Aurélie BIDOUZE	8 pax princ et 2 maison secondaire lotissement
	Du 31 au 128, impasse de la Clairière	Robert LAFFON	

Zone	Voie	Nom / Prénom	Population
ZONE IV : Jean-Georges MERKLING	Du 313 au 662, avenue de la Côte d'Argent	Jacques FOURCET	30 à 35 permanents
	Du 220 au 530, route de Piche 555 route de Boulongue Nord 1584 avenue de la Côte d'Argent	Rufin BERMUDEZ	15

Zone	Voie	Nom / Prénom	Population
ZONE IV : Jean-Georges MERKLING 05 58 07 36 52 06 30 80 19 71	Du 731 au 1012 avenue de la Côte d'Argent Du 41 au 53, rue des Puits	Yves CLAUDE	25
	Du 27 au 155, rue de Campet 780, rue de Caoulet	Jean-Georges MERKLING Philippe BIBES	23 pax + 10 sec
	« Les Échasses »	Loïc MAGUIRE	
	Du 17 au 537, rue de Hillot	Jacques OBAYA Didier VILLENAVE	30 à 35
Aire de Camping- Car « Gast'Nautic »	Bord du Lac	Sébastien FONTENAY	160

EN CAS D'URGENCE

Pompiers	18
Gendarmerie/Police	17
SAMU	15
Météo France	08.99.71.02.40
N° d'Urgence Européen	112

Où S'INFORMER

A la Mairie	05.58.09.75.03
A la Préfecture	05.58.06.58.06
Au Service Départemental d'Incendie et de Secours	05.58.51.56.56
Préfecture des Landes Serveur d'informations	
Crue - Feux de forêt - Météo.....	05.40.25.40.20
Et en écoutant : FRANCE BLEU GASCOGNE	103.4FM

L'ALERTE

En cas d'événement majeur, la population est avertie au moyen du signal national d'alerte.

Ce signal comporte un cycle d'une durée minimum de cinq minutes, composé d'émissions sonores d'une minute quarante et une séparée par un intervalle de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de trente secondes.

Si la commune ne dispose pas de sirène, elle doit se charger de l'alerte de la population.





CONSERVER CE DOCUMENT TRÈS PRÉCIEUSEMENT

